



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Direction Générale Adjointe Des Services
Urbanisme et Aménagement

Conseil Syndical de la Résidence les Terrasses
de la Sainte Victoire

Nos Réf. : 14/09/2017 - PL/DR n° 494

Maarch n° 135150

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité avoir des précisions sur les futures constructions programmées dans le cadre de la modification du plan général d'urbanisme de l'opération de la Duranne.

Je peux vous préciser les points ci-après :

- Les secteurs constructibles restent inchangés.
- Les hauteurs maximales autorisées restent inchangées.
- Il n'y a pas de construction envisagée dans la zone de l'équipement public situé au bout de la rue des prix Nobel.

Nous avons tenu à rester dans le cadre du réaménagement du projet en restant dans les principes du PLU approuvé en 2015 et sans en augmenter le secteur constructible.

Nous espérons que ces précisions, que vous pourrez vérifier lors de la prochaine enquête publique sur ce sujet, sont de nature à vous rassurer sur les volontés de la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Hervé GAGNEUR

Directeur Général Adjoint des Services
Urbanisme et Aménagement